



## SOMMAIRE

Les maires de France se retrouvent pour leur 89<sup>ième</sup> Congrès

Quand le marketing prend pour cible les enfants

L'économie européenne en chiffres

Comment l'occident s'y prend pour ruiner en profondeur les pays pauvres du sud

Les personnes en état végétatif persistant sont-elles des 'légumes' ?- Quelle conscience dans le coma?

Mail : [alliance@acep.asso.fr](mailto:alliance@acep.asso.fr)

Url : <http://acep.asso.fr>

## Institutions, Constitutions : Les maires de France se retrouvent pour leur 89 ième Congrès

**Du 20 au 23 novembre, les Maires et Présidents de communauté des communes de France débattent sur la laïcité, la cohésion sociale, les finances locales et l'intercommunalité.**

**Nous publions ici la listes des thèmes débattus ainsi que leur problématique respective.**

Pour une présentation plus détaillée , cliquez

### Réunion des élus d'Outre-Mer

Lundi 20 novembre de 9h30 à 17h45

Hôtel de Ville de Paris – 3 rue Lobau, 75004 Paris

Problématique de la matinée

Prévention et gestion des risques sanitaires

L'épidémie de chikungunya à La Réunion a montré l'urgence de mieux définir les responsabilités et surtout les modes d'intervention des différents acteurs, notamment publics, en matière de prévention et de gestion du risque sanitaire.

Cette réflexion doit porter sur la mise en place des services de veille et de prophylaxie adaptés aux risques épidémiques. L'action de l'Etat, qui a la responsabilité de ces services, doit-elle être accompagnée par celle des collectivités locales ? Selon quelles modalités d'association aux décisions et avec quels financements ?

Elle doit également porter sur la gestion des crises sanitaires afin de s'interroger sur le rôle que peut et doit avoir le maire en terme d'information des populations, de mobilisations de moyens d'aides aux personnes. Quel sera le cadre de son intervention ? Quels seront ses partenaires ? Quels moyens lui seront dévolus ?

Problématique de l'après-midi

Comment appliquer les lois de la République dans le domaine de la nationalité, de l'entrée et du séjour des étrangers ?

Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'immigration clandestine, remis en avril 2006, confirme en ce domaine la situation particulièrement grave de certains départements ou collectivités d'Outre-Mer.

En particulier, les liens historiques, la différence de niveaux de vie et la perméabilité des frontières entre la Guyane, la Guadeloupe, Mayotte et les Etats voisins exposent ces collectivités à une pression migratoire très forte qui entraîne des charges importantes pour les communes. Que ce soit en terme de saturation des services publics (santé, école, ...) et de pression sur les finances communales, les

communes sont directement touchées par l'accroissement de l'immigration irrégulière .Dès lors, les derniers textes votés ou les projets de loi en cours d'examen (immigration, contrôle de la validité des

mariages....) constituent-ils une réponse adaptée et suffisante ? Faut-il envisager d'autres mesures spécifiques : adaptation de la DGF, lutte contre la fraude documentaire, modification des règles d'état civil ... ?

De façon plus générale, de quel soutien de l'Etat les communes souhaitent-elles disposer pour pallier les difficultés rencontrées ?

**Comment assurer l'égalité des chances dans les domaines des services publics, du développement économique et de l'emploi ?**

**Sur quels dispositifs les maires peuvent-ils s'appuyer ?**

Séance plénière dédiée aux maires des communes et territoires ruraux

Mardi 21 novembre de 9h30 à 12h30

Problématique

Garantir à chacun l'accès à un service public de qualité, notamment en matière scolaire ou de santé et promouvoir le développement économique grâce à l'usage des TIC sont pour les maires, en partenariat avec les autres acteurs publics ou privés, des axes forts des actions qu'ils engagent pour assurer l'égalité des chances dans le monde rural. Les dispositifs actuels sont-ils adaptés à cet objectif ?

Comment se situe l'intervention du maire en liaison avec ses autres partenaires et quels sont ses moyens ? Quels projets innovants rencontre-t-on sur le terrain ?

Séquence n° 1 : Comment assurer la pérennité de l'école en zone rurale ?

Séquence n°2 : Comment assurer la meilleure couverture médicale en milieu rural ?

Séquence n°3 : Favoriser l'emploi et le développement économique dans les territoires

**La situation financière des communes d'Outre-Mer :quels enjeux, quelles contraintes, quelles réformes?**

Atelier

Mardi 21 novembre de 9h30 à 12h30

Problématique

Même si les communes d'Outre-Mer se caractérisent par la diversité de leurs situations, les enjeux - économiques, sociaux et institutionnels - sont communs. Après une rapide présentation des spécificités des recettes et des dépenses, seront évoqués le poids des finances communales dans l'économie et les besoins

d'équipement auxquels les collectivités doivent faire face.

Il conviendra de s'interroger sur les moyens d'action qui permettront d'améliorer leur situation financière, qui constitue pour les communes d'Outre-Mer un enjeu essentiel. Les vecteurs possibles pourraient être notamment la poursuite des réformes engagées en matière de ressources, la mobilisation des crédits européens et l'optimisation des pratiques de gestion.

Séquence n° 1 : le constat de la situation financière

Séquence n° 2 : les moyens d'action

**Cirques et fêtes foraines : Où et comment les accueillir ? Comment y assurer la sécurité ?**

Atelier

Mardi 21 novembre de 9h30 à 12h30

Problématique

La forte médiatisation des accidents survenus dans les foires a relancé la question de la sécurité des installations de manèges forains, non soumis à une réglementation précise contrairement aux cirques.

Compte tenu des risques de responsabilité que le maire encourt en cas d'accident, quelle réglementation adopter ?

Au-delà de la problématique sécuritaire, se pose également la question des conditions d'accueil des cirques et des fêtes foraines dans les communes. Comment le maire peut-il répondre à la revendication des gens du cirque et de la fête foraine en terme de stabilité d'exercice de leur profession ?

Séquence n° 1 : le maire et la sécurité des installations foraines

Séquence n° 2 : l'accueil des cirques et des fêtes foraines dans les communes

**Comment faire de l'intercommunalité le levier de l'organisation et de l'aménagement du territoire ?**

Séance plénière

Mercredi 22 novembre de 9h30 à 12h30

Problématique

Les années 2005 et 2006 ont été l'occasion de porter une nouvelle réflexion sur l'intercommunalité : à quoi sert-elle et remplit-elle pleinement les objectifs que la loi lui a attribués ? Doit-elle évoluer et comment ?

Ces questionnements se déclinent à travers l'analyse de ses missions (champ de ses compétences et intérêt communautaire), de son périmètre, de ses modalités de fonctionnement (ses personnels et ses

services), de ses besoins en termes de ressources voire même de sa légitimité (mode de représentation et d'élection des élus).

Avec l'échéance du 18 août de cette année pour définir l'intérêt communautaire des compétences des communautés, les élus ont été amenés à préciser le projet de développement et d'aménagement de leur territoire. Cet impératif a incité les élus à réfléchir à nouveau sur le contenu du projet communautaire.

Ce projet doit s'inscrire dans les objectifs assignés à l'intercommunalité « d'élaborer des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace au sein de périmètres de solidarité ».

Ainsi le projet local porté par la communauté a vocation à transcender les intérêts communaux et les concurrences entre communes. Il permet de mener des politiques de solidarité financières et fiscales entre communes. Il correspond à la planification, à l'organisation et à la gestion des équipements et des services publics répondant aux besoins collectifs, présents et futurs, de l'ensemble des habitants de son territoire.

Au delà de ces principes, comment ses objectifs sont-ils réellement traduits dans le projet et mis en œuvre par les communautés ? L'objectif de constitution d'intercommunalité de « projet » a-t-il été atteint ? Le rapport de la Cour des Comptes soulignait que l'intercommunalité était aujourd'hui au « milieu du gué » ; doit-on la faire évoluer notamment en matière de périmètres, de compétences et de ressources voire du point de vue institutionnel ? Et comment ?

Séquence n°1 : Quels projets communs de développement et d'aménagement dans les domaines de l'habitat, des transports et du développement économique ?

La ville centre et la périphérie en ont-elles la même perception ?

Quels sont les avantages ou les inconvénients pour leurs habitants ?

- Expérience de la communauté urbaine d'Arras (62 – Pas-de-Calais)

- Expérience de la communauté d'agglomération de Poitiers (86 – Vienne)

Séquence n° 2 : Quelles sont les évolutions souhaitables en matière de périmètre, de compétence et de ressources voire du point de vue institutionnel ? Et comment ?

**Le maire et la prévention de la délinquance**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 9h30 à 12h30

Problématique

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance place le maire

au cœur des dispositifs de prévention de la délinquance. Ceci modifie-t-il son rôle ? De quels moyens dispose-t-il ? Quelles sont ses relations avec la police et la gendarmerie nationales ainsi qu'avec la Justice ?

Séquence n° 1 : le maire animateur de la politique de prévention de la délinquance

Séquence n° 2 : les moyens donnés au maire pour prévenir la délinquance

Séquence n° 3 : les rapports du maire avec les services de l'Etat

## **Le maire, la carte scolaire et le financement des écoles primaires publiques et privées**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 9h30 à 12h30

### Problématique

L'adoption de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, posant le principe de la participation de la commune de résidence à la scolarisation d'un enfant dans un établissement d'enseignement primaire privé extérieur, a provoqué une vive réaction chez un grand nombre d'élus. En attendant une décision du Conseil d'Etat, les divergences d'interprétation de la circulaire d'application entre les maires et l'enseignement catholique sont provisoirement réglées par un accord. Quelles sont les difficultés concrètes d'application auxquelles sont confrontées les communes, et les solutions retenues ? Quel est l'impact de cette mesure sur les écoles publiques ?

Face aux menaces de fermetures de classes voire même d'écoles, les communes initient aujourd'hui de véritables concertations partenariales visant à préserver leurs écoles publiques notamment dans le monde rural mais aussi périurbain. Quelles réponses les communes peuvent apporter concrètement ?

Quelle peut être l'organisation territoriale pertinente pour assurer une offre scolaire adéquate ? Quelles formes de partenariats entre les acteurs peut-on envisager ? Faut-il remettre en cause la politique de sectorisation des écoles publiques menée par les communes ?

Séquence n° 1 : le financement des écoles primaires privées : quelles contraintes pour les communes ?

Séquence n° 2 : la carte scolaire et les politiques de sectorisation des écoles publiques

## **Le maire, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 9h30 à 12h30

### Problématique générale

Le renchérissement du prix de l'énergie d'origine fossile, la prochaine mise en concurrence des tarifs de l'électricité et du gaz, les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) constituent autant de justifications à la conduite par les élus d'actions sur l'énergie à l'échelle de leurs territoires. Qu'il s'agisse d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques fossiles (notamment dans les bâtiments et les transports publics) ou de favoriser le recours aux énergies renouvelables, les élus disposent de plusieurs leviers pour réaliser des économies, améliorer le cadre de vie de leurs habitants et diffuser les pratiques éco-responsables.

A partir du témoignage de nombreux élus, la table ronde s'attachera à illustrer les résultats (voire les contraintes) auxquels sont parvenues (ont eu à faire face) les collectivités qui ont engagé des actions.

Séquence n° 1 : Les collectivités et la maîtrise de l'énergie

Séquence n° 2 : Les collectivités et les énergies renouvelables

## **Le maire et l'administration électronique**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 9h30 à 12h30

### Problématique

Incontournables dans la mise en œuvre de l'administration électronique, les communes font de plus en plus appel aux technologies de l'information et de la communication pour moderniser leurs relations avec les citoyens/usagers, les autres administrations ou les professionnels et améliorer le fonctionnement interne de leurs services municipaux.

L'atelier administration électronique sera l'occasion de mettre en avant les services qui sont aujourd'hui accessibles à un grand nombre de communes et de débattre du coût de ce déploiement, des économies réalisées et des bénéfices attendus pour les élus et les équipes municipales comme pour les citoyens.

Séquence n°1

Comment les technologies de l'information et de la communications peuvent-elles faciliter les démarches administratives des citoyens/usagers ? Exemple du co-marquage d'un site communal avec le site national Service-public.fr.

Séquence n°2

Comment et pourquoi moderniser les échanges entre les communes et l'Etat via les nouveaux outils de communication ? Exemples du contrôle de légalité dématérialisé et Hélios.

## Séquence n°3

Comment améliorer la connaissance et la gestion du sol et de sous-sol de la commune ?. Exemple du système d'information géographique de la Vendée.

### **Communes touristiques : quelles sont les conditions d'une promotion touristique efficace ?**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 9h30 à 12h30

#### Problématique

Mettre en œuvre une promotion touristique efficace nécessite d'une part la définition d'un territoire touristiquement pertinent et d'autre part la mise en place de techniques de promotion parmi lesquelles Internet prend une place de plus en plus prépondérante et innovante.

Séquence n°1 : Quel territoire pertinent pour la promotion touristique ?

Séquence n°2 : Quels sont les moyens modernes pour promouvoir son territoire touristique ?

### **Le maire et la cohésion sociale**

Séance plénière

Mercredi 22 novembre de 14h30 à 17h30

Problématique « Le maire est-il le fédérateur des actions de cohésion sociale et quel rôle propre peut-il jouer pour répondre aux situations d'exclusion, promouvoir la mixité sociale et l'égalité des chances ? »

Séquence 1 : Le maire face à l'exclusion

Séquence 2 : les maires et la mise en œuvre de politiques locales de mixité sociale et d'égalité des chances.

### **Le maire et l'urbanisme**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 14h30 à 17h30

#### Problématique

Les outils et les procédures dont disposent les maires pour définir, conduire et maîtriser une politique d'aménagement, notamment par le droit des sols, ont fait récemment l'objet de réformes importantes.

En quoi celles-ci offrent-elles aux maires des moyens pertinents pour faciliter l'acte de construire et favoriser leur politique en faveur de l'habitat ?

Séquence n° 1 : La réforme du code de l'urbanisme

Séquence n° 2 : Les nouveaux outils mis à la disposition des élus

pour développer l'offre du logement

### **Le maire et la fonction publique territoriale**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 14h30 à 17h30

#### Problématique

Deux lois et des mesures réglementaires touchant aux carrières, publiées ou à l'état de projet, tendent à réformer assez profondément la fonction publique territoriale. A partir de l'examen des principales mesures annoncées, touchant à la formation, aux carrières, à la gestion des personnels, au dispositif institutionnel, les participants analyseront dans quelle mesure elles répondent aux attentes des maires et aux exigences d'une gestion moderne des ressources humaines.

Séquence n°1 : formation et réformes attendues.

Séquence n°2 : carrières.

Séquence n°3 : gestion des personnels

Séquence n°4 : institutions statutaires

### **Le maire, l'action économique et l'emploi: « Soutien aux entreprises, contrats aidés : que peut faire le maire ? »**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 14h30 à 17h30

#### Problématique

Créer des emplois ou les maintenir : tel est l'objectif commun de l'action économique et des contrats aidés. Comment le maire peut-il utiliser les moyens mis à sa disposition pour soutenir l'emploi sur son territoire ?

Séquence n°1 : Contrats aidés : que peut faire le maire ?

Séquence n° 2 : Le soutien aux entreprises : que peut faire le maire ?

### **Le maire et l'Europe**

Atelier

Mercredi 22 novembre de 14h30 à 17h30

#### Problématique

L'impact européen sur les communes

Séquence n°1 : Les services publics à l'heure européenne

Séquence n°2 : Politique régionale 2007 – 2013 : quelle mise en œuvre au niveau local ?

## **Finances locales : Quelles évolutions pour les dépenses publiques, les dotations de l'Etat ? Quelles pistes pour une réforme de la fiscalité locale ?**

Séance plénière

Jeudi 23 novembre de 9h30 à 12h30

### **Problématique**

Souhaitant responsabiliser l'ensemble des acteurs de la dépense publique, le Gouvernement a décidé d'associer les collectivités locales et les organismes sociaux à l'effort national de désendettement, dans le cadre de la conférence nationale et du Conseil d'orientation des finances publiques.

Si l'AMF reconnaît pouvoir partager l'objectif affiché par le Gouvernement, elle a exprimé, en commun avec l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF), les conditions préalables à son engagement. Grâce à leur action déterminée et concertée, les associations ont obtenu de premières assurances, sur la reconduction en l'état du contrat de croissance pour 2007, et sur l'absence de norme indicative de régulation des dépenses locales, envisagée initialement par le Gouvernement.

Ces assurances étaient un préalable nécessaire pour la poursuite de la concertation dans un climat apaisé. Les élus doivent maintenant s'interroger sur les positions à adopter lors des étapes à venir.

L'AMF peut-elle continuer à avancer aux côtés de l'Etat sans obtenir de garanties supplémentaires, limitant l'impact de ses décisions sur les finances locales ? Faut-il également demander que l'Etat reconnaisse la nécessité de lier sa démarche avec les réflexions initiées par les associations d'élus en matière de fiscalité locale et soit disposé à prendre en compte les propositions qui seront formulées ?

1ère table ronde : l'évolution de la dépense publique : quels sont les termes d'un vrai dialogue entre l'Etat et les collectivités locales ?

2ème table ronde : la réforme de la fiscalité directe locale : quelles orientations ?

## **Le maire et les normes sportives**

Atelier

Jeudi 23 novembre de 9h30 à 12h30

### **Problématique**

Les « normes » applicables aux équipements sportifs se multiplient. Elles émanent tant des fédérations que des autorités de normalisation européenne ou française ou relèvent de règles de sécurité. Les maires ont d'autant plus de difficultés à distinguer les prescriptions obligatoires que les différents acteurs notamment les fédérations

sportives ne respectent pas toujours leur champ réel de compétences.

Comment maîtriser l'évolution et le coût de ces normes ? Comment en adapter l'application à la diversité des situations locales et ou développement de politiques sportives diversifiées ?

Séquence n°1 : Les normes sportives et les prescriptions fédérales

Séquence n° 2 : Les normes sportives et le développement de politiques sportives locales diversifiées

## **Le maire et l'environnement**

Atelier

Jeudi 23 novembre de 9h30 à 12h30

### **Problématique**

Quelles seront les conséquences du vote de la loi sur l'eau et de la mise en place de nouvelles filières de déchets sur la gestion au quotidien des services publics par les élus ? Dans un contexte marqué par une extrême sensibilité des habitants à toute évolution des factures, ces dispositifs vont-ils se traduire par une responsabilisation financière plus marquée des pollueurs permettant ainsi de limiter les hausses de la fiscalité environnementale qui pèse sur le contribuable ?

Séquence n° 1 : Eau/assainissement : point sur les évolutions réglementaires et législatives

La loi sur l'Eau - Assainissement et les milieux aquatiques et ses principales dispositions

Séquence n° 2 : Déchets - point sur les filières.

## **Le maire et les contrats urbains de cohésion sociale**

Atelier

Jeudi 23 novembre de 9h30 à 12h30

### **Problématique**

Conclus entre l'Etat et les communes, les contrats urbains de cohésion sociale se substitueront à compter du 1er janvier 2007 aux actuels contrats de ville. Ils constitueront le cadre de mise en œuvre du projet local de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté, reconnus comme prioritaires.

En quoi ces nouveaux contrats sont-ils susceptibles de conforter le rôle du maire en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances ?

Séquence n° 1 : Une politique contractuelle renouvelée

Séquence n° 2 : Le financement des contrats urbains de cohésion sociale

## Le maire et la laïcité

Séance plénière

Jeudi 23 novembre de 14h30 à 16h00

Problématique « Comment appliquer et faire respecter le principe constitutionnel de la laïcité dans un contexte marqué par la diversité des pratiques religieuses et des risques communautaristes ? »

Séquence n° 1 :

Quelles réponses les maires apportent ou peuvent apporter aujourd'hui à des demandes individuelles ou collectives fondées directement ou indirectement sur des motifs religieux (construction et financement d'édifices ou de locaux, restauration scolaire, rituels funéraires, état civil, mariage, etc... ?)

Comment préserver la neutralité de l'espace et du service public et la mixité sociale ?

Séquence n° 2 :

Faut-il faire prévaloir une gestion locale du principe de la laïcité en renforçant les pouvoirs et les moyens à la disposition des maires ?

Faut-il et en quel cas légiférer à l'instar de la loi sur les ports d'insignes ostentatoires religieux dans l'espace public ?

## Les éditos de Dimanche Express : Quand le marketing prend pour cible les enfants

Pascal ANDRÉ

Il y a quelques jours, 150.000 parents d'enfants entre 0 et 5 ans recevaient dans leur boîte aux lettres un dépliant ressemblant furieusement à ces petits livres cartonnés qui servent de support à l'apprentissage du vocabulaire. À l'intérieur, des dessins stylisés, à l'aspect tout à fait inoffensif, représentant des produits de grand luxe, tels que du caviar, une bouteille de champagne, un jet privé, une limousine, une villa de haut standing, un yacht, etc. Sur la couverture, un slogan se voulant percutant: "Kids for Life – Préparez-les à un bel avenir." Oui, vous ne rêvez pas. Il s'agit bien d'une publicité. Et pas n'importe laquelle, puisque celle-ci vante les mérites d'un nouveau produit de Delta Lloyd : une assurance-vie destinée aux moins de 15 ans.

"C'est une campagne sous forme de clin d'oeil", explique la porte-parole de la banque, laissant entendre par là qu'il faut vraiment

manquer d'humour pour s'offusquer d'une telle publicité. Mais franchement, avez-vous envie de rire lorsque vous voyez votre enfant pris pour cible par un organisme financier, avant même d'avoir atteint l'âge de raison ? Cette technique est d'autant plus critiquable que des règles de bonne conduite ont été promues en juillet 2004 en matière de publicité et de marketing à l'égard de mineurs.

Mais ce qui est surtout révoltant dans cette campagne, c'est qu'elle joue sur la corde sensible des parents : leur envie de tout faire pour assurer l'avenir de leur enfant, leur souci de garantir son bien-être, de veiller à ce qu'il ne manque de rien. Tout cela est bien sûr tout à fait légitime, mais une vie réussie et heureuse se limite-t-elle à l'acquisition de biens matériels, qui plus est inabondables pour la grande majorité d'entre nous ? N'y a-t-il pas d'autres valeurs, nettement plus essentielles et constructives, à transmettre à nos enfants que celles qui ont cours dans notre société de consommation ? Car quel dommage, reconnaissons-le, que celle-ci ne soit pas plus inventive lorsqu'il s'agit de promouvoir des notions telles que la solidarité, la paix ou le respect de l'environnement.

Tout comme la Ligue des Familles, nous nous associons donc aux parents choqués par cette publicité et réclamons une réglementation contraignante pour l'ensemble des pratiques commerciales et publicitaires, surtout lorsqu'elles touchent les enfants et les jeunes.

## Entrez en Europe : L'économie européenne en chiffres

Fondation Schuman

### Résumé

« L'Union européenne conjugue une productivité horaire, un nombre d'heures travaillées et un taux d'emploi plus faibles qu'aux Etats-Unis »

Combiner une forte productivité par actif occupé, un temps de travail limité et l'emploi d'une large part de la population en âge de travailler semble un objectif difficile à atteindre. Trouver la meilleure solution possible à cette difficile équation est pourtant primordial car le compromis obtenu affecte directement le bien-être des individus : la productivité est corrélée au niveau de vie des actifs occupés, le taux d'emploi détermine la capacité à répartir l'effort productif et à employer les personnes en âge de travailler et le temps de travail définit implicitement le partage du temps personnel entre travail et loisir. L'Union européenne se distingue par un faible nombre d'heures travaillées par personne occupée, par une productivité de la

main-d'œuvre plus faible qu'aux Etats-Unis mais plus forte qu'au Japon et enfin par un faible taux d'emploi. Les travailleurs européens réussissent donc à être productifs en travaillant peu mais seule une faible proportion de la population en âge de travailler a un emploi. On peut avancer deux explications à cette caractéristique européenne : l'une est la « préférence pour le loisir » des travailleurs européens (avec une durée hebdomadaire du travail relativement courte et un départ précoce à la retraite), l'autre est la difficulté d'accès à l'emploi des actifs les moins productifs (qui biaise vers le haut les statistiques de productivité).

Accédez au dossier

## Mondialisation : Comment l'occident s'y prend pour ruiner en profondeur les pays pauvres du sud

Olivier CHAZY

### La domination par la dette :

Entre 1970 et 1980 le crédit sur le marché international était très avantageux (taux d'intérêt -3,4%) en raison de fortes liquidités disponibles en pétrodollar.

Les pays du sud ont donc empruntés massivement, mais ces crédits étaient indexés sur le dollar

En octobre 1979 les USA ont triplés le taux d'intérêt du dollar pour contrôler leur propre crise. C'est ainsi que 100 pays se sont retrouvés en faillite. (Taux 1981 +19,9 % 1982 + 27,5 % 1983 + 17,4 %)

Aujourd'hui la dette (publique et privée) des pays du sud atteint 2800 Milliards de dollars

Cet article est une synthèse tirée de l'intervention d'Arnaud Zacharie

et sur la base de quelque données de la banque mondiale

Le FMI et la Banque Mondiale ont reprétés aux pays endettés pour leur permettre de rembourser leur dette, en échange d'une politique d'ajustement structurel imposée comportant : privatisation, libéralisation, austérité.

En 20 ans les pays du sud ont remboursés sept fois leur dette et sont quatre fois plus endettés. La part des revenus qui sert a rembourser la

dette est de 35% en cote d'Ivoire, 36% au Cameroun, 46% en Tanzanie.

80 pays sont aujourd'hui gravement handicapés et hors d'état de faire face à leurs besoins fondamentaux : accès à l'eau potable, aux soins, aux dépenses sociales

### La domination par la dégradation des termes de l'échange à partir des années 80 :

La Banque mondiale a poussé 100 pays à acquérir des devises fortes par la monoculture d'exportation : au Bénin le coton représente désormais 84% de ses revenus, au Mali 47%.

Les prix de vente de ces productions ont chutés sous l'effet de la surproduction générale

Le déficit est devenu structurel

Résultat les pays pauvres ont aggravés leur dépendance.

### La domination par le prix de vente des produits :

Les politiques d'ajustement structurel imposent au pays du sud de vendre leur production au prix du marché mondial

Tandis que les pays occidentaux s'autorisent à vendre à l'exportation avec subvention

Exemple de la vente du boeuf européen en Afrique en l'an 2000

Prix de vente en Europe

2,65 € le Kg

Prix de vente en Cote d'Ivoire

1,84 € le Kg

Prix du boeuf européen exporté sur la Cote d'Ivoire après subvention

1,58 € le Kg

**Résultat : des flux financiers massivement en faveur des pays du**

## nord:

Pour chaque dollar importé par les pays du sud, 1,06 \$ est exporté réparti ainsi : 25c remboursement de la dette, 30c sortie des capitaux, 51c revenus des exportations suite à la dégradation des termes de l'échange.

Montants globaux du flux des capitaux (données citées dans la plateforme du CRID)

Remboursement annuel de la dette des pays pauvres du sud vers les pays riches du nord

300 Milliards de \$

transfert net de fonds (incluant les échanges économiques)

354 milliards de \$

## **L'Europe n'est pas en reste pour détruire les économies locales du sud au travers des « conditionnalités » qu'elle impose en contre partie de son aide**

Propos tenus au colloque de la Coordination pour l'Afrique de Demain CADE et de ENDA Tiers Monde, le 11 mai 2005

Michel Levallois, président d'ENDA et de la CADE, ancien Préfet de l'île de la Réunion s'est adressé à Claude Maertens de la commission européenne, adjoint du négociateur avec les 77 pays de l'ACP (les anciennes colonies Afrique Caraïbes Pacifique)

« Quand j'étais Préfet, j'ai vu arriver de métropole des fournitures scolaires, cet arrivage a détruit l'industrie locale des fournitures scolaires.

J'ai vu arriver des limonades de métropole, l'industrie des limonades a été détruite

Qu'allez-vous faire pour ne pas détruire les économies locales quand vous apportez une aide à ces pays ?

Réponse du négociateur M. Maertens: la position de l'Europe est évolutive

Réponse du représentant de l'OCDE, M. Solignac Lecomte : « Quand

le marché est d'intérêt local on impose une ouverture du marché à 60%, quand le marché est d'intérêt régional on impose une ouverture du marché de 80%, quand le marché est d'intérêt international on impose une ouverture à 100% »

## **L'Europe s'aligne progressivement sur la doctrine libérale du libre échange entre riches et pauvres**

D'après le rapport déposé devant l'assemblée nationale en juillet 2006 par Jean Claude LEFORT

Les « Accords de Partenariat Economiques- APE », en cours de négociation, et qui résultent de la convention de Cotonou de juin 2000 entre l'Europe et les 77 pays APC prévoient à partir de janvier 2008 de mettre fin aux accords non réciproques d'échange (qui laissaient un petit avantage aux pays du sud) et d'introduire progressivement le libre échange avec six régions regroupant ces pays, les accords non réciproques antérieurs ayant été peu productifs.

L'alignement des échanges commerciaux sur les règles libérales de l'O.M.C. ainsi envisagé est le pire qui puisse arriver, c'est mettre sur le même ring le poids plume et le poids lourd, c'est la ruine assurée pour les activités économiques et agricoles.

bNe restons pas passifs. Interpellons les candidats aux élections présidentielles et législatives de 2007

Notamment en utilisant la [plateforme du CRID signée par un Collectif de 55 associations françaises de solidarité internationale]

KARIBU 19 rue du Lt Batany 92190 MEUDON,

tél.:01 46 23 01 34

mail:karibusecret@free.fr

## **Industrie et recherche : Les personnes en état végétatif persistant sont-elles des 'légumes' ?- Quelle conscience dans le coma?**

Le premier dossier nous donne une définition très intéressante du coma végétatif et un superbe témoignage. Quelques réflexions éthiques sont ensuite proposées.

Le deuxième, " Quelle conscience dans le coma?" explique comment évaluer l'état de conscience d'une personne dans le coma? Il fait le point sur les méthodes d'imagerie qui aident les médecins à évaluer les divers degrés de conscience des personnes ayant subi une grave lésion cérébrale.

1 Les personnes en état végétatif persistant sont-elles des 'légumes'

?:Accéder au dossier

2- Quelle conscience dans le coma ?: Accéder au dossier

**Mail :** [alliance@acep.asso.fr](mailto:alliance@acep.asso.fr)

**Url :** <http://acep.asso.fr>